

Initiatives ministérielles

Comment se fait-il que selon le vérificateur général, le gouvernement fédéral verse 21 millions de dollars par an alors que le consortium dit maintenant qu'il a besoin de plus chaque année? Le gouvernement a jugé qu'il ne fallait pas promettre une chose qui allait coûter plus que le service de traversiers. Il s'est dit qu'il ne fallait pas affirmer que le service de traversiers coûtait 42 millions de dollars par année, mais plutôt déclarer que le gouvernement n'entendait pas payer plus que 42 millions par an au consortium et que cette somme serait indexée au coût de la vie pendant 35 ans.

Le Code criminel pourrait presque s'appliquer en l'occurrence. Notre institution est censée être le plus haut tribunal du pays. Nous sommes censés porter des jugements éclairés sur des mesures législatives. Je pense que les députés réfléchis seront d'accord là-dessus.

Voici un projet qui n'a jamais été soumis à une évaluation comme le prévoit la loi du pays et les mesures législatives que nous avons adoptées dans cette enceinte. La Chambre n'a pas encore promulgué cette mesure, mais elle a bien l'intention de le faire. Je pense que nous devrions la renvoyer au comité de l'environnement où nous pourrions entreprendre de découvrir la vérité, ce qui sera long. Tous les Canadiens méritent au moins cela.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare l'amendement proposé par le député de Skeena recevable. Le débat porte maintenant sur l'amendement.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, l'amendement que nous sommes en train d'examiner rejoint en partie la position du Parti libéral sur le projet de loi C-110. Nous ne devons pas oublier qu'il s'agit d'un raccordement permanent. Cela soulève toutes sortes de questions quant à ce qu'est exactement un raccordement permanent et quel sera l'impact d'un tel raccordement.

Nous savons que ça va être un pont. Les ponts sur cette planète remontent à l'époque où il suffisait en guise de pont de jeter un arbre au-dessus d'un cours d'eau pour en relier les deux rives. Je crois que nous examinons la situation sous un mauvais angle. Il s'agit seulement d'un pont. Des ponts, voici des années que nous en construisons.

• (1730)

Si nous avons construit des ponts, c'est manifestement pour relier une partie du pays à une autre. Nous avons une obligation envers l'Île-du-Prince-Édouard. Nous avons une obligation envers le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. Celle de leur assurer une voie de communication qui fonctionne, et bien.

C'est dans cet esprit que nous—le Parti libéral—appuyons depuis des années l'idée d'un raccordement

permanent. En fait, je ne devrais pas l'avouer, mais quand ma mère était députée à l'Assemblée législative à Moncton, c'est elle qui en 1965 a soulevé la première pelletée de terre pour entreprendre la construction des voies d'accès à ce pont. Depuis les travaux ont été lents et n'ont pas été comme nous l'aurions espéré en 1965.

Il n'est plus temps de se demander si un raccordement permanent est nécessaire ou non. Les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard se sont prononcés. Soixante pour cent de la population est en faveur d'un raccordement permanent. Par suite d'un référendum et d'une étude que j'ai réalisés dans ma circonscription, 67 p. 100 des électeurs de la circonscription de Moncton sont favorables à ce projet particulier.

Au Parti libéral, nous acceptons de renvoyer le projet de loi C-110 à un comité. Peu nous importe que l'étude soit réalisée par le Comité de l'environnement ou un autre, mais nous tenons à ce que le projet se poursuive. Nous appuyons le renvoi au comité. Nous savons qu'il reste des problèmes à régler, notamment en matière d'environnement.

Nous sommes vraiment déçus de la façon dont le gouvernement a traité tout ce projet. Il a eu huit ans pour s'en occuper et le faire démarrer. Franchement, les travaux auraient dû commencer il y a des années. Le gouvernement aurait dû réaliser une étude d'impact écologique de l'ensemble du projet. Depuis le temps qu'on a jugé que le projet du consortium devrait être approuvé, on aurait dû réaliser une étude d'impact environnementale du projet.

Nous pensons toujours que cette évaluation doit être faite. Nous n'avons pas changé d'avis à cet égard. Par ailleurs, nous appuyons entièrement ce projet et la conception de ce pont en particulier. Il semble répondre en grande partie aux besoins. Nous voulons en saisir un comité pour que tous les intéressés aient l'occasion de s'exprimer et, en même temps, pour qu'il soit possible de discuter de tous les aspects touchant l'environnement et la sécurité professionnelle liés à ce projet particulier.

Nous avons entendu aujourd'hui des observations concernant les études qui ont été réalisées. Le député d'Egmont a parlé d'environ 90 études sur un raccordement permanent. Le nombre d'études qui ont porté sur le pont proprement dit est assez limité. C'est pourquoi nous appuyons l'idée d'une évaluation environnementale complète.

Il y a également d'autres facteurs capables d'inspirer confiance qui nous amènent à appuyer le projet. L'ex-premier ministre Ghiz avait énuméré dix critères à respecter. L'un d'eux avait trait à l'assurance que le projet ne causerait pas de dommage à l'environnement. M. Ghiz, qui était alors premier ministre provincial et qui est maintenant doyen de la faculté de droit de l'Université